

Projet présenté par le Conseil d'Etat

Date de dépôt: 24 août 2004

Messagerie

Projet de loi

ouvrant un crédit d'investissement de 1 900 850 F pour l'équipement, le mobilier et le déménagement du CTI dans le bâtiment sis aux 64 et 66 rue du Grand-Pré

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève décrète ce qui suit :

Art. 1 Crédit d'investissement

Un crédit global de 1 900 850 F (y compris TVA et renchérissement) est ouvert au Conseil d'Etat pour l'équipement, le mobilier et le déménagement du CTI dans le bâtiment sis aux 64 et 66 rue du Grand-Pré.

Art. 2 Budget d'investissement

Ce crédit est réparti en tranches annuelles inscrites au budget d'investissement dès 2004 sous la rubrique 17.00.00.506.63.

Art. 3 Financement et charges financières

Le financement de ce crédit est assuré, au besoin, par le recours à l'emprunt dans le cadre du volume d'investissement « nets-nets » fixé par le Conseil d'Etat, dont les charges financières en intérêts et en amortissements sont à couvrir par l'impôt.

Art. 5 Amortissement

L'amortissement de l'investissement est calculé chaque année sur la valeur d'acquisition (ou initiale) selon la méthode linéaire et est porté au compte de fonctionnement.

Art. 6 Loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat

La présente loi est soumise aux dispositions de la loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat de Genève, du 7 octobre 1993.

Certifié conforme
Le chancelier d'Etat : Robert Hensler

EXPOSÉ DES MOTIFS

Mesdames et
Messieurs les députés,

1. Préambule

Le Conseil d'Etat a décidé de louer 3 étages sur rez aux 64 et 66, rue du Grand-Pré pour y loger le Centre des technologies de l'information (ci-après le CTI) et s'est engagé printemps 2003 auprès du promoteur à prendre possession des locaux dès leur mise à disposition le 1^{er} janvier 2005.

Les actuels locaux au 72 Grand-Pré, occupés par une partie de la Division Développement du CTI (150 collaborateurs) devront être libérés au début de l'année 2005, conformément au bail arrivant à échéance. Il s'agissait donc de trouver une solution pour ces collaborateurs ainsi que pour les effectifs du CTI actuellement répartis dans d'autres locaux ou installés dans le bâtiment des Acacias. Il convient à ce sujet de relever que le taux d'occupation dans ce dernier bâtiment n'est plus conforme aux dispositions réglementaires car il a fallu densifier les bureaux au point qu'il est fréquent de voir 3 ou 4 collaborateurs se partager un espace de 25 m² et pratiquement toutes les salles de réunion ont dû être transformées en bureau pour accueillir le personnel nécessaire aux différentes tâches et missions du CTI.

Les effectifs actuels du CTI s'élèvent à près de 550 collaborateurs, y compris les auxiliaires, apprentis et le personnel externe. Ceux-ci se répartissent dans les deux sites principaux que sont les Acacias (76, 78 et 82) et le Grand-Pré. Il dispose également de 4 sites dits de proximité dans lesquels sont logés le personnel technique d'intervention auprès des services utilisateurs de l'administration, un site pour l'Observatoire technologique (OT) et les consultants en infrastructure. Il occupe encore d'autres locaux pour le centre logistique et matériel (CML) lequel réceptionne, prépare et adapte aux besoins spécifiques, la totalité du matériel informatique destiné à l'administration cantonale. Par ailleurs, certaines équipes de développement sont aussi dispersées dans différents services de l'Etat, comme par exemple les développeurs rattachés aux domaines fiscal et finances ou encore ceux travaillant pour l'OCPA et le Palais de Justice.

Le Conseil d'Etat s'est engagé à louer trois étages ainsi qu'une partie du rez-de-chaussée de l'immeuble pour une surface totale de 8 467 m².

2. Objet du présent projet de loi

Pour répondre au vœu de la direction du CTI, l'objectif du Conseil d'Etat est de regrouper au maximum les ressources humaines du CTI. La solution retenue de louer des surfaces aux 64 et 66 Grand-Pré permet en partie d'atteindre cet objectif, en y concentrant les $\frac{2}{3}$ des effectifs et en y recentrant son siège. Pour des raisons techniques, la production reste dans le bâtiment des Acacias.

A cette fin, il s'agit d'équiper 350 places de travail, avec les infrastructures qui vont de pair avec une telle installation. En terme de matériel, le mobilier de 230 places de travail sera récupéré des locaux actuels. Le solde doit être équipé à neuf car utilisé principalement par du personnel provenant de locaux dispersés dans les différents départements (mobilier restant sur place), soit 120 places de travail.

3. Description de l'équipement et du mobilier

Pour plus de clarté, l'équipement et l'ameublement prévus sont décrits pour chaque type de locaux :

3.1 Mobilier des collaborateurs

- 230 places de travail récupérées intégralement et transférées dans les nouveaux locaux.
- 120 places nouvelles à équiper, selon les normes et standards de la centrale commune d'achats (CCA).

3.2 Système de cloisonnement

La configuration des locaux mis à disposition est de type paysager (« open space ») pour l'essentiel. Il est donc nécessaire de structurer les grandes surfaces par un système approprié de cloisons garantissant en même temps un bon environnement de travail et la souplesse nécessaire à des évolutions fréquentes des effectifs selon la taille des projets de développement.

Dans cette optique, il a été retenu d'équiper chaque table de travail d'une cloisonnette et de séparer les entités par un jeu d'armoires, modulable et déplaçable au gré des besoins.

3.3 Equipements spécifiques

Le bon fonctionnement d'un service comme le CTI dont le centre névralgique devient le Grand-Pré, nécessite la mise en place et l'équipement des infrastructures suivantes :

– *1 salle de conférence extensible*

Destinée aux réunions regroupant un nombre important de personnes, cette salle, partageable en deux par une paroi mobile, permettra de tenir conjointement deux conférences de 25-30 personnes ainsi que de rassembler en forum le cas échéant une centaine de collaborateurs (transformation en auditorium).

– *12 salles de réunion*

Le taux de fréquentation des actuelles salles de réunion (au nombre de 11) se situe au-dessus des 80 % du temps de disponibilité, ce qui prouve bien la nécessité pour le CTI d'en disposer davantage. Le projet prévoit environ une salle pour 30 collaborateurs.

Par ailleurs, la configuration des nouveaux locaux et leurs contraintes d'affectation incitent à utiliser de manière optimale des surfaces qui ne pourraient être affectées judicieusement, autrement que sous forme de salles de réunion.

Enfin, le concept de bureaux paysagers, s'il permet de densifier l'occupation au sol, induit un besoin plus grand de lieux de réunions spécifiques.

Le mobilier des 6 salles actuelles du Grand-Pré 72 sera récupéré. Les 6 autres seront équipées sur le même modèle.

– *1 salle de cours*

Destinée à de nombreux utilisateurs, comme les Super-U des différents services de l'Etat, ainsi que pour des cours internes de formation des collaborateurs du CTI, cette salle est prévue pour 12 places de travail et un formateur. Elle comprend les tables et sièges pour 13 personnes, un rétroprojecteur, un système de projection depuis un PC, un tableau blanc et un chevalet de conférence (flip-chart).

Le mobilier et matériel de cette salle seront entièrement repris de l'actuelle salle de cours sise au Grand-Pré 72.

– *Atelier du CIT (centre d'intervention technique)*

La couverture insuffisante en assistance technique sur la rive droite et l'installation récente de différents services de l'administration y compris ce futur siège du CTI, rend la création d'un centre d'intervention technique (CIT) indispensable.

Ce centre devra disposer de tables de travail, de tables roulantes, d'armoires d'entreposage ainsi que d'un transpalette. Il devra aussi avoir un espace atelier pour la réparation et l'installation des équipements

informatiques destinés aux sites qui lui seront attribués en fonction de son personnel et de la proximité géographique de certains offices et services.

A noter que la plupart du matériel requis sera récupéré.

– *Centre de documentation*

Destinée à la consultation de manuels de référence, de revues professionnelles ou encore de supports vidéo spécialisées dans les technologies de l'information, cette salle comprend des rayonnages porte-revues, un système vidéo, de petites tables et des sièges pour 5 personnes.

– *Zones fumeurs (3 zones)*

Tous les locaux et espaces de transit du CTI sont interdits de fumée. Il s'agit donc de réserver, sur chaque étage, un coin fumeurs équipé de quelques tables et sièges type cafétéria.

– *Cafétérias non fumeurs*

Espaces de détente par excellence, permettant aussi aux collaborateurs de faire réchauffer un repas, il est prévu d'installer une petite « cafétéria » par étage. Un équipement minimal de cuisine est prévu, à savoir un micro-onde, réfrigérateur, évier et plonge, armoires. Le CTI est tenu de faciliter le repas sur place de son personnel, lequel doit souvent assurer des permanences techniques.

– *Zones d'attente visiteurs (7 zones)*

Il s'agit là d'une zone au rez devant la réception générale du CTI ainsi que de 2 zones par étage capables d'accueillir les visiteurs avec le mobilier propre aux salles d'attente (sièges, tables basses).

– *Petits équipements complémentaires de bureau*

Divers petits équipements de bureau sont nécessaires pour le bon fonctionnement d'un service, tels chevalets de conférence, tableaux blancs muraux, pharmacies, armoires d'intendance (clés), coffre-fort à l'usage du service des finances. Par ailleurs, la concentration d'appareils informatiques divers à chaque place de travail implique une quantité importante de prises multiples et rallonges électriques, le mobilier n'étant pas pré-équipé d'un système modulaire d'alimentation électrique.

– *Signalétique*

Les visiteurs extérieurs sont nombreux et une signalisation complète et efficace est nécessaire pour leur éviter des cheminements inutiles et surtout pour garantir un maximum de confidentialité tout en assurant une certaine tranquillité aux collaborateurs sur place.

4. Déménagements, démontages et remontages

Les frais à couvrir sont ceux du déménagement complet de 230 collaborateurs, avec coûts de démontage et remontage du mobilier ainsi que le déménagement des dossiers et autres documents, y compris les archives, des 120 autres collaborateurs.

5. Installations techniques

Réseaux / télécommunication / téléphonie / sécurisation des accès

Il est nécessaire d'équiper le bâtiment et les nouveaux locaux aux normes et standards du CTI en matière de réseaux informatiques (fibre optique, serveurs de communication, commutateurs (switchs), câblage des postes de travail et téléphones, etc.). Le contrat avec le promoteur prévoit que le preneur prend à sa charge ce type d'installations. Par ailleurs, la protection des accès aux locaux du CTI est indispensable et doit être conforme et compatible avec le système existant dans les autres sites.

Téléphonie

La politique de l'Etat en matière de téléphonie est d'implanter sur tout nouveau site la technologie « VoIP » et le remplacement progressif des anciennes installations. Le site actuel du Grand-Pré est équipé d'une centrale téléphonique desservant les services du DIP et ceux du CTI. Ce central n'a plus lieu d'être dans la nouvelle configuration et devra être démonté. Dans le coût estimé de la téléphonie, il est aussi tenu compte du ré-équipement en « VoIP » des services du DIP au Grand-Pré (bâtiment adjacent).

Télécoms

La mise en réseau du site CTI (raccordement fibre optique au réseau cantonal, distribution dans les étages et sur les places de travail) nécessite une centrale télécoms au sous-sol, 2 locaux-relais sur chacun des étages et le câblage jusqu'aux postes de travail.

Sécurisation des accès

La configuration des entrées de l'immeuble et de ses montées rend nécessaire l'installation de nombreuses « badgeuses » contrôlant l'accès de chacune des portes de desserte. L'ensemble du système de contrôle doit être compatible avec celui desservant les autres sites occupés par le CTI, pour des questions de gestion centralisée des accès.

6. Récapitulation des coûts

Mobilier places de travail (standard CCA 120 x 3 000 F)	360 000 F
Système de cloisonnement	264 000 F
Equipements spécifiques	
Salles de conférence	30 800 F
Salles de réunion	46 000 F
Salle de cours	3 800 F
Petits équipements supplémentaires	22 350 F
Centre de documentation	11 600 F
Zones fumeurs	15 900 F
Cafétérias	30 000 F
Zones d'attente visiteurs	10 500 F
Signalétique	25 000 F
Déménagement - montage - démontage	92 500 F
Installations techniques/réseaux/téléphonie	
Téléphonie	200 000 F
Liaison fibre optique	47 000 F
Appareils Réseau	295 000 F
Câblage	280 000 F
Accès	120 000 F
Fonds d'art contemporain	18 560 F
Renchérissement	27 840 F
Total	1 900 850 F

7. Conclusion

Ce crédit pour l'équipement et le déménagement du CTI dans l'immeuble des 64 et 66, rue du Grand-Pré est impératif non seulement pour permettre aux collaborateurs de disposer du mobilier et du matériel nécessaires à leur travail mais aussi pour équiper ces surfaces en téléphonie et télécommunications .

Le Conseil d'Etat souhaite pouvoir occuper ces nouveaux locaux dès le début de l'année 2005 et ainsi ne pas laisser vacantes des surfaces qui seront louées dès la fin des travaux de construction.

Au bénéfice de ces explications, nous vous remercions, Mesdames et Messieurs les députés, de réserver un bon accueil au présent projet de loi.

Annexes :

Tableau d'évaluation des charges financières moyennes

Tableau d'évaluation de la dépense nouvelle et de la couverture financière

Loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat de Genève (D 1 05) - Dépense nouvelle d'investissement

PLANIFICATION DES CHARGES FINANCIÈRES (AMORTISSEMENTS ET INTÉRÊTS) EN FONCTION DES DÉCAISSEMENTS PRÉVUS

Equipement, mobilier et déménagement du CTI dans le bâtiment sis aux 64 et 66 rue du Grand-Pré

Projet présenté par le CTI (Chancellerie)

	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	TOTAL
Investissement brut	1'900'850	0	0	0	0	0	0	1'900'850
- Recette d'investissement	0	0	0	0	0	0	0	0
Investissement net	1'900'850	0	0	0	0	0	0	1'900'850
Informatique (équipement, logiciel et progiciel)	988'400	0	0	0	0	0	0	988'400
Recettes	0	0	0	0	0	0	0	0
Mobilier, infrastructures informatiques lourdes	912'450	0	0	0	0	0	0	912'450
Recettes	0	0	0	0	0	0	0	0
Aucun	0	0	0	0	0	0	0	0
Recettes	0	0	0	0	0	0	0	0
Aucun	0	0	0	0	0	0	0	0
Recettes	0	0	0	0	0	0	0	0
TOTAL des charges financières	52'273	52'273	413'430	413'430	413'430	413'430	166'330	166'330
Intérêts	52'273	52'273	52'273	52'273	52'273	52'273	52'273	452'273
Amortissements	0	0	361'156	361'156	361'156	361'156	114'056	114'056

Ch. Lohr

Signature du responsable financier:
Date: 25.07.09

PLANIFICATION DES CHARGES ET REVENUS DE FONCTIONNEMENT DÉCOULANT DE LA DÉPENSE NOUVELLE

Equipement, mobilier et déménagement du CTI dans le bâtiment sis aux 64 et 66 rue du Grand-Pré

Projet présenté par le CTI (Chancellerie)

	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	Résultat assurés
TOTAL des charges de fonctionnement induites	52'273	52'273	448'430	448'430	448'430	448'430	201'330	201'330
Charges en personnel [30] (régime des charges de personnel, formation, etc.)	0	0	0	0	0	0	0	0
Dépenses générales [31]	0	0	35'000	35'000	35'000	35'000	35'000	35'000
Charges en matériel et véhicule (mobilier, fournitures, matériel classique et/ou spécifique, véhicules, entretien, etc.)	0	0	35'000	35'000	35'000	35'000	35'000	35'000
Charges de bâtiment (lucides (eau, énergie, combustibles), conciergerie, entretien, location, assurances, etc.)	0	0	0	0	0	0	0	0
Charges financières [32 + 33]	52'273	52'273	413'430	413'430	413'430	413'430	166'330	166'330
Intérêts (report tableau)	52'273	52'273	52'273	52'273	52'273	52'273	52'273	52'273
Amortissements (report tableau)	0	0	361'156	361'156	361'156	361'156	114'056	114'056
Charges particulières [30 à 36]	0	0	0	0	0	0	0	0
Perte comptable [330]	0	0	0	0	0	0	0	0
Provision [338] (jonction la nature)	0	0	0	0	0	0	0	0
Ocrot de subvention ou de prestations [36] (subvention accordée à des tiers, prestation en nature)	0	0	0	0	0	0	0	0
TOTAL des revenus de fonctionnement induits	0	0	0	0	0	0	0	0
Revenus liés à l'activité [40+41+43+45+46] (augmentation de revenus (impôts, emplacements, taxes), subventions reçues, dons ou legs)	0	0	0	0	0	0	0	0
Autres revenus [42] (revenus de placements, de prêts ou de participations, gain comptable, loyers)	0	0	0	0	0	0	0	0
RESULTAT NET DE FONCTIONNEMENT	52'273	52'273	413'430	413'430	413'430	413'430	201'330	201'330
Remarques: - les coûts prévus en dépenses générales correspondent à la différence des coûts d'entretien du matériel existant et du matériel prévu au terme de la période de garantie (téléphonie et réseau)								
Signature du responsable financier :								
Date :								

C. Chelms.

Date : 29.07.02